

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 40

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 22/1013 :

Association "Alliance Villes Emploi" :
Renouvellement de l'adhésion

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Patrick), FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VALY Nazir (par Monsieur OMARJEE Mohammad), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), ROUVRAIS Simone (par Monsieur FONTAINE Michel), KHELIF David (par Monsieur BRET Jean Paul), NARIA Olivier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 09 décembre 2022.



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-2022-216-22-1013-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Michel FONTAINE

Affaire n°22/1013 : Association "Alliance Villes Emploi" : Renouvellement de l'adhésion.

Direction des Ressources

La Ville de Saint-Pierre applique la clause d'insertion dans les marchés publics depuis 2009 dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) du quartier de la Ravine Blanche. La clause d'insertion a été généralisée dans les marchés de la Ville. A ce titre, la Ville assure la fonction de facilitateur de la clause d'insertion.

La Ville de Saint- Pierre s'est dotée d'un logiciel « ABC clause/Vieson » pour saisir et collecter les données de réalisation de la clause. Pour cela, elle s'est adhéree à l'Association Alliance Villes Emploi.

L'adhésion à l'Association Alliance Villes Emploi permet à la Ville de Saint-Pierre d'accéder à l'ensemble des services fournis, annuaires, accompagnement sur site, participation aux journées régionales d'animation régionale, information permanente sur toutes les questions juridiques relatives aux marchés publics, informations sur les bonnes pratiques, les expérimentations ou développement de la clause sur les territoires.

Le Maire propose au Conseil Municipal de valider l'adhésion de la Ville à l'association Alliance Villes Emploi :

✓ Pour l'année 2022 : règlement des frais d'adhésion cotisation 2022 d'un montant de 1724.65 euros,

Le financement de cette mesure est opéré sur les crédits n° **020 6281 11 RE22000079**.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **D'APPROUVER la prise en charge de cette dépense pour l'année 2022 pour un montant total de 1 724.65 euros.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

